

(Articles L. 160-1, L. 160-2, L. 160-5 et D. 160-2 du Code de la sécurité sociale)

- (*) Territoire métropolitain, Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Commune

► **Sans activité** ☐ **Autre** ☐ *précisez :*

Réf. 736 CNAMTS - VII- 2016

Pièces justificatives

Vous devez fournir :

<i>Pour justifier de votre identité si vous êtes de nationalité française ou ressortissant d'un Etat de l'UE/EEE ⁽¹⁾ ou de la Suisse</i>	► Une photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport.
<i>Pour justifier de votre identité et de la régularité de votre séjour si vous êtes ressortissant d'un Etat hors UE/EEE ⁽¹⁾ et Suisse</i>	► Une photocopie du titre de séjour en cours de validité, incluant, notamment, la carte de séjour pluriannuelle ou temporaire, la carte de résident ou le certificat de résidence, le visa de long séjour avec les pages du passeport comportant l'identité, l'attestation de demande d'asile...
<i>Pour l'obtention de votre numéro de sécurité sociale si vous ne le connaissez pas et si vous êtes né à l'étranger ou en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna</i>	► Une copie intégrale de votre acte de naissance ou un extrait de votre acte de naissance avec filiation ou une pièce équivalente établie par un consulat. (Ce document doit être authentifié, notamment par un cachet lisible.) Votre caisse primaire d'assurance maladie vous indiquera s'il faut la faire traduire.
<i>Si vous êtes en activité professionnelle</i>	► Une photocopie de toute pièce justifiant de cette situation, par exemple votre contrat de travail ou un bulletin de paie.
<i>Pour justifier de la stabilité de votre résidence en France si vous êtes sans activité professionnelle :</i> <i>si vous êtes dans l'une des situations suivantes :</i> - bénéficiaire de l'une des prestations familiales ou sociales (allocations familiales, aides au logement, AAH, RSA, minimum vieillesse ASPA, ASI,...), - inscrit dans un établissement d'enseignement ou stagiaire de coopération, - de retour en France après un volontariat international à l'étranger, - résident au titre du regroupement familial ou reconnu réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire ou demandeur d'asile <i>si vous n'êtes pas dans l'une des situations ci-dessus :</i>	► Toute pièce justificative de votre situation. Toute pièce justifiant que vous résidez en France depuis plus de trois mois. • Par exemple : bail ou contrat de location, quittances de loyer successives, factures d'énergie, d'eau ou de téléphone successives, factures d'hôtellerie des trois derniers mois,... • Si vous êtes hébergé par un particulier : une attestation sur l'honneur, rédigée par cette personne, précisant la date depuis laquelle vous êtes hébergé, accompagnée de quittances de loyer ou de factures d'énergie successives établies à son nom pour les trois derniers mois. • Si vous êtes hébergé dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un certificat d'hébergement pour les trois derniers mois établi par ce centre. • Si vous n'avez pas d'adresse personnelle et avez élu domicile auprès d'un organisme agréé, une attestation de domiciliation établie par cet organisme de plus de trois mois.
<i>Si vous avez des enfants mineurs à votre charge</i>	► Le formulaire S3705 "Demande de rattachement des enfants mineurs à l'un ou aux deux parents assurés". ⁽²⁾
<i>Pour le versement de vos prestations</i>	► Votre relevé d'identité bancaire (n° IBAN).

⁽¹⁾ Liste des pays de l'UE/EEE :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, République de Slovaquie, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède.

⁽²⁾ Le formulaire de demande de rattachement est téléchargeable sur www.ameli.fr ou bien est à demander auprès de votre organisme d'assurance maladie.

Pour en savoir plus :

appelez le 3646 (service 0,06 euro/min + prix appel) ou connectez-vous sur le site www.ameli.fr